



**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 03/NH/KS/BH/2023**

Le **04 Septembre 2023** à 10h00, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Nadher Du habous Kelaa des sraghna N°17 Quartier El Mers Kelaa DES SRAGHNA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour **LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU MAUSOLEE SIDI AISSA BENSLIMANE ET CONSTRUCTION DES BOUTIQUES COMMERCIAUX RDC Sis a centre Commune Sidi Aissa Benslimane Province El Kelaa Des Sraghna.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au NIDARA DU HABOUS EL KELAA DES SRGHNA N °17 Hay EL Mers KELAA DES SRGHNA , il peut également être téléchargé à partir du portail du ministère des habous et des affaires islamiques : www.habous.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Trente Cinq Mille (35.000,00) dhs.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 42,44 et 46 de l'arrêté du ministre des habous et des affaires islamiques n° 258.13 du 13 septembre 2013 fixant le système des marchés de travaux , de fournitures et de services que conclue l'administration des habous au nom des habous générales. Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de NIDARA DU HABOUS EL KELAA DES SRGHNA N °17 Hay EL Mers KELAA DES SRGHNA .

Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 39 de l'arrêté du ministre des habous et des affaires islamiques n° 258.13 du 13 septembre 2013 fixant le système des marchés de travaux , de fournitures et de services que conclue l'administration des habous au nom des habous générales :

1. Dossier administratif comprenant:

- a) Déclaration sur l'honneur;
- b) la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent;
- c) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;
- d) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e) le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu;
- f) le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

N.B. Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2. Dossier techniques comprenant :

- a) Une copie certifiée conforme de l'attestation de qualifications et de classification suivante :

Secteur : A

Qualification : A2-A5

Classe : 4

